

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 septembre 2002, à 20 heures,

le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET:

Renouvellement du

contrat de dératisation

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 17;09;02

PRÉSENTS: MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

ABSENTS: MM. DANIEL Joël, excusé.

M. LLe MOCAER Sandrine

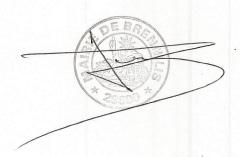
a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte de renouveller le contrat de dératisation établi par SHEFF 2000, qui est arrivé à échéance le 31 juillet 2002. La proposition de prix pour la période du 1er aout 2002 au 31 juillet 2003 est de 1135,62 euros HT, soit environ 1294,15 euros TTC.

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Y. CORRE.







Monsieur Le Maire MAIRIE

29690 BRENNILIS

Quimper, le 24 septembre 2002

OBJET: DERATISATION

Monsieur Le Maire,

Le contrat de dératisation est arrivé à échéance. Vous trouverez ci-après notre proposition de prix pour la période du 01/08/2002 au 31/07/2003.

POUR DEUX PASSAGES ANNUELS EN DERATISATION DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES, LES LIEUX PUBLICS SUSCEPTIBLES D'ABRITER DES RATS ET CHEZ LES PARTICULIERS INSCRITS EN MAIRIE, NOUS PREVOYONS UNE DEPENSE DE :

• 1 135,62 EUROS H.T. SOIT ENVIRON 1 294,15 EUROS T.T.C.

Les commandes de produits raticide et souricide ne sont pas comprises dans les montants indiqués plus haut et font l'objet d'une facturation.

Restant à votre disposition, et dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



